

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1180

**Artikel:** Un sommet (presque) sans précédent  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009541>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Passage de témoin

Le conseiller d'Etat Philippe Biéler, avant d'engager Pierre Imhof comme collaborateur personnel, ne nous a pas demandé des références sur ses qualités. Dommage et heureusement. Dommage, car nous aurions eu l'occasion de lui en dire le plus grand bien. Heureusement, car en le confortant dans son choix nous aurions été complices de cette séparation.

En sept ans Pierre Imhof a beaucoup apporté à *Domaine public*. Sa maîtrise parfaite, presque innée, des outils informatiques lui a permis de mettre au point l'édition du journal par ordinateur de même que sa gestion. Il a appris le métier sur le tas, avec nous, devenant journaliste RP. Il n'est pas facile, a priori, pour un permanent de s'intégrer à un groupe de rédacteurs bénévoles, forts de leurs convictions, de leur expérience politique, professionnelle, et de leur plus ou moins longue ancienneté. Pourtant la symbiose fut naturelle. Pierre Imhof a d'emblée partagé notre approche politique qui tente de ne pas se contenter du prêt-à-

porter et qui cherche l'information dans la lecture, certes ingrate, des Messages du Conseil fédéral et de l'Annuaire statistique suisse plutôt que dans des coups de fil donnés tous azimuts. En fin de compte nous unit le même choix de participer à la chose publique.

Pierre Imhof est homme de conviction, mais pas de préjugé. Venu de l'Association transports et environnement (ATE), il s'est pourtant engagé, après le succès de l'initiative des Alpes, pour la libéralisation des 40 tonnes. Il sera un conseiller averti, par ses qualités bien dosées de non-conformisme, d'imagination et de bon sens pratique. Philippe Biéler a fait le bon choix. Dommage et heureusement.

Pierre Imhof, à qui nous souhaitons réussite dans ses nouvelles responsabilités, restera membre du comité de rédaction, s'abstenant toutefois de commenter dans nos colonnes la politique vaudoise.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre lui succédera Valérie Bory. Licenciée en sciences politiques, journaliste RP depuis 1984, engagée dans le mouvement associatif, notamment à Pro Familia Vaud. Bienvenue à bord !

Domaine public

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Valérie Bory (vb)  
Lorette Coen (lc)  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Composition et maquette:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9



*Heimat (Peuple et Patrie, de l'ex Action nationale de Genève), Jean-Jacques Hegg.*

Emil Rahm a dans son comité le Vaudois Gaston-Armand Amaudruz, révisionniste notoire, dont la feuille, *Courrier du Continent*, glorifie la race blanche (à l'exception des «Juifs», des «socialo-communistes», des immigrés, des demandeurs d'asile et du patronat, que la logique du profit rend traître à sa «race»)

Emil Rahm diffuse également ses idées à travers une publication, *Memopress*, où il dénonce la conspiration des francs-maçons et des sionistes, vieille ficelle antisémite.

Certains des initiateurs du référendum se meuvent dans des partis officiels, tel Walter Fischbacher, inscrit au parti radical de Saint-Gall. A leurs côtés on trouve quatre conseillers nationaux du Parti de la liberté (ex-Automobilistes). Ces hommes sont regroupés dans deux comités.

Un troisième comité contre la loi, dont les membres avaient créé des frictions au sein de leur propre parti à cause de leur prise de position, formé de jeunes radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre, a annoncé récemment lors d'une conférence de presse à Zurich qu'il se retirait désormais du débat public sur la future votation du 25 septembre. Ces jeunes politiciens ont expliqué que leur position (contre la loi et pourtant contre le racisme) n'avait pas été comprise et que de surcroît ils ne voulaient pas donner de l'eau au moulin des racistes et des xénophobes. Dans l'impossibilité de dé-

fendre leur point de vue, ils se retirent de la scène mais conservent leurs critiques face à la loi.

Les opposants non racistes, qui s'inquiètent des conséquences de cette loi sur la liberté d'expression, auront du pain sur la planche pour justifier aujourd'hui un vote «contre». C'est que l'art. 261<sup>bis</sup> se réfère explicitement à un principe qui guide nos sociétés: la dignité humaine. La portée politique et émotionnelle du racisme est immense. Elle englobe dans un vaste travelling la lutte contre l'esclavagisme, le colonialisme, le combat des noirs américains pour les droits civiques, l'antisémitisme, les justifications ethniques à toute ségrégation ou génocide. Difficile de ne pas plébisciter cette loi, même au nom de la liberté d'expression. ■

## Un sommet (presque) sans précédent

Le sommet de chefs d'Etat d'Europe centrale et orientale à l'occasion du 50<sup>e</sup> Forum d'Alpbach, dans le Tyrol autrichien, a été comparé par d'aucuns au Congrès de Vienne de 1815 ! Rappelons que le président de la Confédération, Otto Stich, y a rencontré les présidents d'Autriche, d'Italie, d'Allemagne, de Slovaquie, de Tchéquie, de Slovénie, de Hongrie ainsi que le prince régnant Hans Adam II du Liechtenstein. ■